

Bilan – Réseau H Année 2013

56 patients ont été suivis par le Service social en 2013.

Peu de nouveaux patients (*non représentatif de la file active*) mais des personnes connues de longue date et demandeurs d'un accompagnement social régulier.

L'écoute, le conseil et l'orientation restent les bases de l'entretien.

On peut noter qu'après plusieurs années de fonctionnement, une relation de confiance s'est créée, entraînant une autonomie plus grande des patients quant aux prises de rendez-vous par exemple.

Un suivi social régulier permet d'éviter l'effondrement de certaines situations qui demeurent précaires.

De plus en plus de personnes, y compris des familles, sont orientées vers les banques alimentaires ou les associations caritatives.

Beaucoup d'aides financières ont dû être sollicitées cette année, auprès du Conseil Général notamment. L'accompagnement permet alors une prévention de la désocialisation.

Une autre partie importante réside dans l'accès ou le maintien des droits, notamment en lien avec le handicap (*Allocation Adulte Handicapé, invalidité*) mais aussi en lien avec la santé (*CMU, Aide à la Complémentaire Santé, ...*).

Les patients bénéficiant uniquement d'une Allocation Adulte Handicapé sont des publics précaires. Il est donc extrêmement important de leur maintenir ce statut, même si le terme handicap est quelquefois difficile à accepter ou peut leur paraître violent. Cependant, la fatigue, la prise de traitement, un état dépressif pour certains, ne leur permettent pas à ce jour d'envisager un projet professionnel.

Positivement, on retrouve, pour d'autres patients, beaucoup de demandes concernant une réintégration dans l'emploi (*formations, reclassement, intérim, création d'entreprise, ...*).

C'est un aspect très positif pour ces patients qui accèdent à nouveau à une vie sociale et professionnelle.

Chez les patients plus âgés, des sollicitations commencent à apparaître en terme d'aides à domicile.

Pour les patients étrangers, d'origine africaine principalement, un accompagnement dans les démarches de rapprochement familial, d'obtention de cartes de séjour, reste nécessaire compte-tenu de la lourdeur des procédures.

Le projet 2014 se détermine de la façon suivante :

- Continuité de l'accompagnement des personnes en difficultés socio-économiques.
- Information aux patients et accompagnement face aux évolutions sociales (*mariage pour tous par exemple, ...*).
- Accompagnement dans les projets de vie (*social, professionnel, ...*).
- Favoriser l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables.
- Assurer le suivi des prises en charge déjà existantes.
- Enfin, développer une prévention spécifique en direction des populations homosexuelles, migrantes, usagères de toxicomanie.